



Employé impayé pendant la fermeture de la société en cdd!!???

Par **elysem_old**, le **26/11/2007** à **13:18**

Bonjour,
Je suis en cdd dans une société et embauchée par une agence d'hôtesse, prestataire de services C'est donc l'agence d'hôtesse qui me rémunère.
En cdd jusqu'au 31/12/07, le client pour lequel je travaille, ferme pendant une semaine.
Sous prétexte que je suis en cdd, mon agence me retire une semaine de salaire. Je ne comprends pas bien tout cela.
Je pense avoir le droit de poser au moins les congés accumulés depuis le mois d'août, ou devrait-on me payer normalement??
Aidez moi s'il vous plait, je souhaite trouver le texte de loi qui me permette de contester et d'être rémunéré.
Merci d'avance
Elyserndouroots@yahoo.fr